

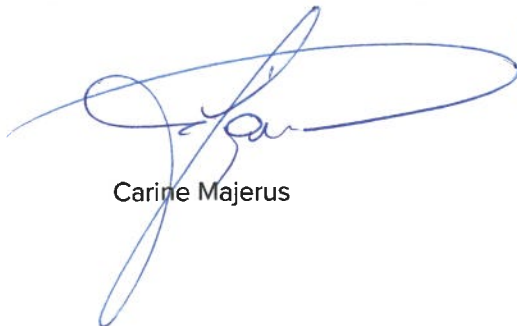
Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la Op der Heckmill afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant la livraison de la chape. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Op der Heckmill**
Début : **lundi, 8 juin 2026 à 07:00**
Fin : **mardi, 9 juin 2026 à 17:00**
Motif : la livraison de la chape
Règlement : GRE-066-2026

Grevenmacher, le 5 juin 2026

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes